



Quels sont les recours après un travail sous payé non déclaré?

Par **sistaedmee**, le **05/11/2012** à **15:46**

Bonjour,
Je me suis occupé d'une maison qui était en location cette été.
mon travail consistait , a accueillir les locataire, ménage et linge entre les locations. On avait convenu que je sois payé en chèque emploi service . J ai fini ma mission fin Août . Elle me devait une somme de 650 euros . j'ai reçu un chèque (rien a voir avec l emploi service) d'un montant de 100 euros.
Y a t il un recours?